



RAPPORT D'ACTIVITE 2022



Le mot du Président

Le cours de l'année 2022 a confirmé le bien-fondé des activités de notre Fondation envers les démunies, par une activité soutenue qui, grâce à chaque acteur.trice de la vie quotidienne de notre centre, a répondu aux afflux des usagers.ères dont le nombre et les besoins n'ont pas fléchi.

Cette année, à l'image de toutes les précédentes, nous avons eu à cœur de proposer des prestations variées à des personnes en situation de précarité et de vulnérabilité, en essayant de créer un lien de confiance, dans lequel la personne se sent reconnue, entendue, soutenue et respectée.

Après 23 ans de fonctionnement à l'avenue de Morges 26, 1004 Lausanne et 6 ans de recherche de nouveaux locaux, le Point d'Eau Lausanne déménagera finalement, en 2023, dans un centre qui va doubler de surface. Que de chemins parcourus depuis l'ouverture du centre en 1999 qui, à l'origine, avait été pensé et conçu principalement pour des prestations d'hygiène. Tout au long de ces années, le Point d'Eau n'a donc cessé d'évoluer et François Chéraz, notre directeur, vous contera les principaux événements.

A l'écoute des besoins de nos bénéficiaires, le Point d'Eau tend vers toujours plus de prestations de soins de santé, soulageant ainsi les structures officielles telles que notamment les urgences des hôpitaux.

C'est grâce à un réseau impressionnant et une augmentation importante de la subvention cantonale que le centre va poursuivre ses activités dans les domaines de l'hygiène, de l'orientation sociale et des soins de santé.

Le PEL se développe, signifiant hélas que la précarité continue à gagner du terrain. Son implantation dans le tissu social vaudois est forte et les autorités l'ont bien compris en soutenant son action de façon engagée.

En mon nom et celui du Conseil de Fondation nos plus sincères remerciements vont à l'investissement, sans faille, des bénévoles d'accueil ou thérapeutiques et à l'équipe permanente qui, inlassablement et avec générosité, s'investit quotidiennement avec humanité et dignité. Nous insistons tous sur le fait qu'il ne s'agit nullement de charité, mais de prendre conscience que, dans les incertitudes du monde actuel, nul.le n'est à l'abri de se retrouver lui-même ou elle-même dans une situation difficile.

Merci donc à tous ceux et toutes celles qui, jour après jour, rendent possible la vie de ce projet extraordinaire et unique en Suisse qu'est le Point d'Eau Lausanne.

Pour conserver cet élan, seule une augmentation des fonds récoltés nous permettra de maintenir à un niveau élevé les prestations proposées en conservant des tarifs les plus modiques possibles.

Alexandre de Saugy
Président



Chères lectrices, chers lecteurs,

La nécessité de notre mission n'est plus à démontrer. Depuis l'ouverture du centre, le nombre d'usager·ère·s n'a cessé de croître. Ces dernières années, ce sont parfois plus de 20'000 prestations annuelles qui ont été fournies, dans un centre d'à peine 250 m² !

Le Point d'Eau est devenu, au fil du temps, tant par la diversité que par la qualité des prestations proposées, un centre incontournable pour la région lausannoise et le Canton, ainsi qu'une référence au niveau suisse. Faits inquiétants, nous faisons face à une augmentation de la demande pour les soins de santé que ne sauraient refléter complètement nos statistiques, faute de pouvoir répondre à toutes les sollicitations malgré nos nombreux·ses bénévoles.

Après avoir œuvré pendant 23 ans dans les mêmes locaux, à l'avenue de Morges 26, à Lausanne, il était devenu impératif de chercher des locaux plus grands et plus adéquats. Nous les avons trouvés et nous pourrons poursuivre nos activités dans de meilleures conditions, dès l'été 2023 à l'avenue d'Echallens 123 à Lausanne. Des investissements importants ont été nécessaires en vue d'une installation prévue pour plusieurs décennies.

Le Point d'Eau depuis son ouverture

A l'approche du déménagement, alors que nous avons vécu notre dernière année complète à l'avenue de Morges, je vous propose un petit retour qui vous permettra de mieux réaliser son évolution et tout le chemin parcouru depuis son ouverture en 1999.

A l'origine, ce sont Christine et François Landolt qui ont donné l'impulsion pour ouvrir le Point d'Eau Lausanne en 1999. Séduit par le projet Point d'Eau à Genève, le couple a constaté qu'il n'y avait pas d'équivalent en ville de Lausanne ni dans le canton de Vaud.

Tout s'est très vite enchaîné, avec, entre autres, la collaboration du pasteur de rue Jan de Haas. Puis, l'amitié, les réseaux, la PMU (Polyclinique Médicale Universitaire), des personnalités actives et dévouées - soignant·e, avocat·e, architecte, chef·fe d'entreprise, chacun·e mettant son temps, ses compétences, ses connaissances et ses moyens financiers à disposition du projet. Le PEL (Point d'Eau Lausanne) a débuté ses activités en 1999, à Lausanne, à l'avenue de Morges 26.

Le succès fut immédiat auprès de ceux et celles auquel·le·s le centre était destiné. Au début, ce fut principalement des prestations d'hygiène qui ont été proposées (douche, buanderie, coiffure) avec également la collaboration de 3 thérapeutes (une dentiste, une infirmière et un ostéopathe). Très rapidement, le centre a pu bénéficier d'un soutien financier de la Ville de Lausanne, sous forme d'une subvention annuelle.

Puis, les usager·ère·s nous ont fait part de leur difficulté à bénéficier de soins de santé pour des raisons économiques et nos 3 thérapeutes ont été débordé·e·s. Dès lors, l'accent a été mis dans la recherche d'autres thérapeutes bénévoles ; la configuration des lieux a été revue à plusieurs reprises pour faire place à de nouveaux cabinets de soins de santé.

C'est ainsi que le PEL prit sa forme définitive avec 3 axes de prestations : hygiène, orientation et soins de santé.

Si l'organisation des prestations d'hygiène et d'orientation a rapidement été mise en place et n'a pas beaucoup changé durant toutes ces années, celle des soins de santé a mobilisé beaucoup plus de personnes et a été plus complexe.

Outre les thérapeutes bénévoles exerçant dans le centre et une cinquantaine de médecins spécialistes qui reçoivent quelques patient·e·s dans leur cabinet, nous pouvons compter sur la collaboration, entre autres, d'instituts de radiologie, de cliniques, de laboratoires, de pharmacies et d'opticiens, nous faisant profiter parfois de la gratuité de leur acte ou de réduction sur leurs tarifs, sans omettre les précieuses collaborations avec l'hôpital ophtalmique et Unisanté. Par la suite, nous avons également obtenu des autorités sanitaires la permission de détenir et distribuer des médicaments gracieusement fournis par des pharmacies et des cabinets médicaux.

Des pharmaciennes bénévoles gèrent le stock.

En 2014, l'association a pris la décision unanime de modifier son but, devenant l'association de soutien au PEL, la gestion proprement dite étant confiée à une fondation éponyme et nouvellement créée.

Les tâches, devenues trop lourdes, ont été ainsi réparties. Le nouveau but de l'association est de faire connaître le PEL et de récolter les fonds privés indispensables à son fonctionnement, alors que la fondation est chargée de faire fonctionner le PEL et de trouver les fonds publics nécessaires à sa mission.

L'année 2017 a également été celle d'un changement majeur, le passage de témoin de la Ville de Lausanne à l'État de Vaud, DGS (Direction générale de la santé), en ce qui concerne le subventionnement essentiel des pouvoirs publics.

Ce qui n'a par contre jamais changé c'est notre soutien adressé aux usager·ère·s sans distinction de statut légal, de religion, de nationalité, qu'il·elle·s soient migrant·e·s ou autochtones, apprenti·e·s, étudiant·e·s, familles monoparentales, à l'AVS ou SDF, petit·e·s indépendant·e·s ou artistes. Si certaines de ces personnes peuvent vivre temporairement dans la précarité, d'autres tombent dans la pauvreté pour une longue durée. Nous les accueillons et tentons de leur apporter, dans une relation basée sur le respect, l'estime et la confidentialité, une réponse adaptée à leur situation permettant ainsi de nouer de très forts liens de confiance.

L'interdisciplinarité des prestations du centre représente également un atout. En effet, les différent·e·s praticien·ne·s de celui-ci peuvent se consulter. Ce dialogue profite autant aux patient·e·s pris·es en charge d'une manière holistique qu'aux thérapeutes mutualisant leurs compétences.

Le présent

L'année 2022 s'est déroulée, avec la fin des mesures Covid, sous le signe de la stabilité. Nous en avons profité pour préparer le déménagement avec des journées de réflexion concernant notre future organisation ou les besoins, que ce soit en forces supplémentaires, en matériel et équipement. Nous nous réjouissons de pouvoir compter, entre autres, sur un 2^{ème} cabinet dentaire. Nous allons continuer à intensifier la recherche de thérapeutes bénévoles, notamment pour trois prestations particulièrement prisées que sont les soins dentaires, l'ostéopathie et la podologie. Pour rappel, au Point d'Eau, les bénévoles choisissent eux-mêmes et elles-mêmes la fréquence de leur intervention ainsi que le jour et l'horaire, en fonction de la disponibilité du planning avec la possibilité de suspendre ou d'arrêter très rapidement leur bénévolat.

Notre programme informatique pour la prise de rendez-vous et le suivi du patient devenant obsolète, nous avons fait l'acquisition de nouveaux outils informatiques auprès d'un fournisseur de logiciel spécifique pour ce type de programme.

Un cinquième membre est également venu renforcer l'équipe des soins infirmiers. Cette arrivée soulagera une équipe toujours plus confrontée à des patient·e·s présentant des comorbidités et/ou des problèmes psychiques. Une secrétaire comptable a également été engagée pour soulager la direction.

Le futur

Si les indicateurs socio-économiques sont bons, voire très bons en comparaison avec nos voisins européens, la réalité du terrain nous inquiète. A l'instar de nos partenaires sociaux comme le CSP (Centre Social Protestant) ou Caritas, nous constatons une réelle augmentation à laquelle nous avons toujours plus de difficulté à répondre. Que ce soit en termes de consultations pour des endettements (CSP), des besoins de première nécessité comme l'alimentation (Caritas) ou des soins de santé au Point d'Eau, nous sommes bien placés pour constater l'augmentation de la paupérisation pour une tranche de la population.

En 2020, l'Office fédéral de la statistique estime à 8.5% la proportion des résidents et résidentes touché·e·s par la pauvreté et à 13,5 %, ceux et celles menacé·e·s de pauvreté.

Sont particulièrement concerné·e·s les enfants des familles défavorisées, les familles monoparentales, les migrant·e·s, les personnes sans formation et un pourcentage non négligeable de personnes à l'AVS ou à l'AI.

Une des conséquences majeures et très inquiétantes de la précarité est la tendance au renoncement aux soins de santé, notamment aux mesures de prévention. Bien que l'assurance-maladie soit obligatoire, que le pourcentage de la population recevant une aide sociale ne cesse de croître, une tranche défavorisée de la population renonce pourtant toujours plus souvent aux soins et notamment à la prévention, en pensant, hélas, faire des économies. Avec les retombées de la pandémie du Covid-19 et les récents événements géopolitiques, la précarité va malheureusement continuer à augmenter.

L'ouverture du deuxième cabinet nous permettra de diminuer le temps d'attente pour une population qui n'a pas d'autres alternatives que de se soigner au PEL. Ces améliorations nous permettront de développer nos activités et de répondre aux nombreux défis qui nous attendent, notamment dans le domaine de la prévention. Si notre médecine occidentale se montre très performante dans de nombreux domaines, la prévention reste malheureusement le parent pauvre de notre système de santé, surtout pour les populations précarisées.

L'avenir du Point d'Eau passera aussi par l'augmentation des thérapeutes bénévoles afin de diminuer le temps d'attente qui peut s'élever à plusieurs semaines, voire plusieurs mois.

En marge d'une aide financière importante de l'Etat de Vaud, seule une augmentation de la récolte de fonds nous permettra d'assurer à l'avenir un niveau élevé de prestations à des tarifs aussi modiques. Pour maintenir cet élan, nous souhaitons également remercier vivement les très nombreux·ses et fidèles bénévoles ainsi que l'équipe des salarié·e·s en leur disant combien nous apprécions leur engagement et leurs compétences.

Nos remerciements vont également à :

- La Loterie Romande pour son soutien significatif sans lequel nous ne pourrions pas financer le nouveau centre ;
- Les Retraites Populaires pour le rabais consenti sur les loyers des locaux actuels ;
- L'ASPEL et son président Jean-Baptiste Heinzer (Association de Soutien au Point d'Eau de Lausanne), pour leur soutien financier indispensable.

Je ne saurais conclure sans remercier également :

- La DGS (Direction générale de la santé) ;
- Les membres du Conseil de Fondation et du Comité de Direction, ainsi que son président Alexandre de Saugy, pour la confiance accordée ;
- Les organisations qui participent à cette belle aventure, soit depuis le début, soit en cours de route, à savoir : le Département de la santé publique du Canton de Vaud, la Fondation Sandoz, la Fondation philanthropique Jules Rey, la Fondation GIVEKA, l'Ordre de Malte et l'Ordre de Saint-Jean, Pro Fa, Caritas, FEDEC-VD, le Rotary Club, le Zonta club Lausanne, la fédération suisse des ostéopathes assistants, Bénévolat Vaud, ainsi que de nombreux autres partenaires ;
- Les nombreux autres soutiens qui nous permettront de poursuivre notre mission d'aide aux personnes les plus démunies.

A vous toutes et tous, un chaleureux merci.

François Chéraz
Directeur

En 2022, nous avons 15 salarié·e·s, représentant 7,5 EPT et environ 150 bénévoles.

Au total, l'équipe du Point d'Eau est composée de :

15 personnes salariées :

- 1 directeur
 - 1 directrice adjointe
 - 1 responsable des prestations d'hygiène
 - 1 travailleuse sociale
 - 2 réceptionnistes
 - 4 infirmières et 1 infirmier
 - 1 hygiéniste dentaire
 - 4 assistantes dentaires
-
- 40 bénévoles d'accueil (ce chiffre fluctue au cours de l'année)
 - 20 médecins généralistes et spécialistes consultant au centre
 - Environ 40 médecins spécialistes à qui nous adressons des patient·e·s
 - 3 pharmaciennes
 - 3 infirmières spécialisées en : diabétologie, accompagnement psychologique, nutrition
 - 13 médecins dentistes
 - 1 chirurgien maxillo-facial
 - 1 dentiste chirurgienne
 - 1 assistante dentaire
 - 1 technicien dentaire
 - 4 ostéopathes diplômé·e·s
 - 2 thérapeutes en médecine traditionnelle chinoise
 - 7 masseur·euse·s
 - 3 podologues
 - 2 psychologues
 - 1 informaticien
 - 1 assistante sociale
 - 1 intervenante de PROFA pour la prévention des maladies IST
 - 2 coiffeuses
 - 2 civilistes

Le fonctionnement du PEL se répartit autour de cinq axes :

1. les prestations d'hygiène, les bénévoles d'accueil et la coiffure

2. l'orientation sociale

3. les consultations infirmières et médicales

4. les consultations de soins dentaires

5. les consultations d'ostéopathie, de médecine traditionnelle chinoise, de massage thérapeutique et de podologie

1. Hygiène

Ce secteur comprend les douches et la buanderie gérées par les bénévoles d'accueil.

1.1 Buanderie



La buanderie est composée de 17 machines, 7 machines à laver de type industriel et 10 séchoirs. Cette prestation est proposée tous les jours de la semaine, soit durant les 6 heures d'ouverture quotidienne du centre. Les lundis et jeudis de 14h00 à 20h00 et les mardis, mercredis et vendredis de 10h00 à 16h00. Ces deux horaires différents permettent ainsi de toucher un plus grand nombre d'usager·ère·s.

Afin de permettre à un maximum d'utilisateur·rice·s de bénéficier de cette prestation, la règle est d'une machine par personne, les enfants accompagnant les parents comptent et peuvent aussi obtenir une machine. Cette mesure qui peut sembler limitative permet toutefois aux nombreuses personnes qui n'ont parfois que les habits qu'elles portent sur elles de faire une machine le jour même.

Pour 1 franc, les usagers·ère·s peuvent donc laver et sécher leur linge. Nous mettons à leur disposition la poudre à lessive.

Bien que les bénévoles d'accueil soient toujours présent·e·s pour garantir le bon fonctionnement de la buanderie, nous demandons aux usager·ère·s de s'occuper eux-mêmes et elles-mêmes de leur linge, soit de le mettre et de le sortir des machines et des séchoirs.

Cette prestation qui a sensiblement diminué durant la période de la pandémie, afin de respecter les mesures de sécurité édictées par les autorités sanitaires, reprend de son importance.

Nous en profitons pour remercier les nombreux·ses bénévoles d'accueil qui ont la charge de gérer cette prestation.

1.2 Douches



Nous avons actuellement 3 douches pour les hommes et 1 pour les femmes. Les hommes représentent toujours plus de 90% des utilisateurs et sont pour la plupart des SDF.

Depuis le début de la pandémie, nous avons renoncé à la contribution de CHF 1.- pour cette prestation qui est devenue gratuite. En effet, pour ce service, nous accueillons la tranche de la population la plus défavorisée et vulnérable. Ce sont avant tout des hommes, SDF et / ou des migrant·e·s en situation irrégulière et parfois quelques autochtones qui se débrouillent pour squatter, soit chez des ami·e·s, soit dans des structures d'accueil d'urgence. Il nous arrive parfois de rencontrer des personnes vivant provisoirement dans leur voiture.

Nous mettons à disposition de nos usager·ère·s le linge de toilette, un peignoir, du savon, du shampooing, un rasoir, de la mousse à raser, de l'eau de Cologne, un sèche-cheveux, un fer à repasser et des habits, en fonction des donations.

Les bénéficiaires ont droit à l'utilisation des douches pendant 20 minutes afin de permettre une bonne rotation. Celles-ci sont toutes individuelles et également équipées d'un lavabo.

1.3 Bénévoles d'accueil



Plus que jamais le nom « Point d'Eau » est rafraîchissant, plein de sens et de vie, puisque l'eau, tout le monde l'a compris, est devenue un de nos biens les plus précieux.

Or, les bénévoles d'accueil gèrent en quelque sorte l'eau, puisque dans la buanderie où il·elle·s officient, il·elle·s aident les usager·ère·s à laver leurs vêtements et linge.

Mais le rôle des bénévoles d'accueil ne s'arrête pas là, il·elle·s accueillent et expliquent les règles de la buanderie (CHF 1.- la machine à laver, séchage compris) mais aussi celles du Centre, ainsi que tout ce que celui-ci peut leur offrir.

Il·elle·s sont disponibles, bienveillant·e·s, font preuve de psychologie, de tact, écoutant ceux et celles qui ont besoin de l'être et respectant le besoin des personnes qui ne semblent pas vouloir échanger.

Les bénévoles d'accueil constituent un poste indispensable à la bonne marche du Centre et un groupe très bien intégré au sein des équipes du PEL. Ce groupe est formé de personnes très différentes par l'âge, la nationalité, les études, le métier, le style de vie. Différent donc, mais indissociable et ces différences mêmes en font la richesse.

Pour résumer, le travail des bénévoles d'accueil n'est pas un job « peinard », sauf si l'on décide de donner un autre sens au mot « peinard », soit : personne qui sait qu'elle rend un peu ou beaucoup de tout l'amour qu'il·elle a reçu.

Christine Landolt, responsable des bénévoles d'accueil

1.4. Coiffure



Délivrée dans un petit local de douche et sans fenêtre, cette prestation n'a pas pu être proposée durant une période de l'année, à cause de la pandémie.

Nous nous réjouissons des nouveaux locaux afin d'y installer un véritable local de coiffure pour une prestation très appréciée par nos usager·ère·s. Nous aurons ainsi la possibilité d'élargir la palette des prestations en proposant, outre des coupes simples, également des mèches et des couleurs.

Cette prestation a été assurée par 2 coiffeuses professionnelles. Celle-ci comprend uniquement des coupes simples aussi bien pour les adultes que pour les enfants. De plus, cette année, nous avons également proposé des soins pour les barbes.

Fortement appréciée, nous souhaitons non seulement maintenir cette prestation mais également la développer.

2. Accueil, informations et orientation



L'année 2022 aura encore été une année remplie de nouvelles situations et de belles rencontres au Point d'Eau.

En qualité de responsable de l'accueil et de l'orientation, mon rôle est tout d'abord de recevoir les nouveaux et nouvelles bénéficiaires en les informant des prestations que nous offrons. Au besoin, j'oriente les personnes dans le réseau.

Qu'il s'agisse d'étudiant·e·s, de retraité·e·s, de personnes sans-papiers ou à petits revenus, leur point commun et qu'ils sont tous et toutes touché·e·s par une forme de précarité.

Parfois, cela peut être des questions de survie comme : où manger ? où dormir ? où faire des courses alimentaires au moindre coût ? Et puis parfois nous avons d'autres types de demandes, dont voici deux exemples qui en témoignent :

Dans le courant de l'année 2022, une dame suisse, retraitée, s'est présentée au Point d'Eau. Elle venait nous voir car depuis des années, faute de moyens financiers, elle n'avait pas pu prendre soin de ses dents. Des années sans hygiène dentaire et de multiples problèmes bucco-dentaires plus tard, cette jeune retraitée n'avait plus que quelques dents dans la bouche et l'estime d'elle-même avait considérablement baissé. Après son premier rendez-vous au cabinet dentaire, un devis lui a été fait. Elle avait besoin de deux prothèses dentaires (supérieure et inférieure). Bien que nous puissions compter sur le soutien indéfectible du technicien dentaire avec qui nous travaillons et qui applique un rabais assez important pour nos patient·e·s, les montants articulés dans ce devis restaient très élevés pour la patiente. Cette dame était dans l'incapacité de payer la totalité de la somme. Après discussion avec celle-ci, nous avons décidé de faire une demande d'aide financière auprès d'une fondation. Nous avons pu obtenir 50% de prise en charge, le reste de la somme a été payée par la patiente, en plusieurs fois. Ce traitement s'est étalé sur plusieurs mois car il fallait assainir les dents et en arracher certaines avant de pouvoir créer les prothèses. A l'issue de nombreux rendez-vous au sein de notre cabinet dentaire, la patiente a reçu ses prothèses.

Si la première fois que nous l'avons rencontrée elle mettait sa main devant sa bouche pour rire, aujourd'hui, c'est fièrement qu'elle affiche un beau et grand sourire.

Une autre situation rencontrée en 2022 démontre de la diversité de notre public. Il s'agit d'un homme sans-papiers de 54 ans, extra-européen, qui vit de canapé en canapé chez des amis. Il vient nous voir un jour, désespéré, car suite à une maladie gastrique qui la handicape énormément, il ne peut plus travailler et n'arrive plus à payer ses factures d'assurance-maladie. Il a passé quelques semaines alitées et cela a été suffisant pour que les factures s'amoncèlent jusqu'à recevoir une sommation de payer avant une mise en poursuite. Il s'agissait de plusieurs petits montants mais qui, accumulés, représentaient un total d'environ CHF 200.-. Dans ce genre de situation, le plus urgent est d'éviter la mise en poursuite. En effet, si ce monsieur souhaite un jour faire une demande de régularisation, une mise en poursuite, aussi petit soit le montant, pourrait suffire à lui refuser l'octroi d'un permis de séjour. La priorité était donc là ; éviter une mise en poursuite. Nous avons contacté l'assurance maladie et avons d'abord demandé de bloquer les factures pour quelques mois. Puis, nous avons établi un plan de paiement raisonnable avec l'assurance-maladie au vu des maigres revenus de ce Monsieur.

Nous l'avons revu quelques mois plus tard. Il était rétabli, avait pu recommencer à travailler et avait pu payer ses mensualités et éviter ainsi une mise en poursuite.

Notre travail exige d'être toujours au plus près des réalités du terrain. Si la plupart des orientations sont évidentes, certaines situations sont parfois plus délicates et demandent de prendre du temps et de chercher la meilleure solution possible. Mais c'est sans doute grâce à l'appui des collègues mais aussi de tout le réseau, que nous pouvons gérer au mieux ces situations. En conclusion, 2022 aura à nouveau été une année riche tant par les personnes rencontrées ; nos bénéficiaires, que par le travail en interdisciplinarité.

Zélie Zigliani, travailleuse sociale.

3. Consultations infirmières et médicales



Depuis la création du PEL en 1999, les consultations infirmières visent principalement à :

- accueillir le-la patient·e en créant un climat de confiance,
 - faire une anamnèse et un dossier pour chaque patient·e,
 - repérer et évaluer, traiter et/ou prévenir un problème, médical, psychique ou social, anticiper l'aggravation,
 - si nécessaire, référer en interne ou en externe vers une consultation médicale, paramédicale ou dans le réseau de soins.
- investiguer et faire émerger ce qui peut améliorer le processus de santé,
 - élaborer un plan de soins et de traitement, l'expliquer au patient ou à la patiente,
 - accompagner le-la patient·e dans son processus de santé,
 - faire de la prévention en santé à travers des conseils hygiéno-diététiques, participer à des programmes de dépistage (VIH-IST, cancer du sein).

Depuis septembre 2022, l'équipe infirmière s'est agrandie et se compose désormais de 5 infirmier·ère·s se partageant un 230 %.

L'équipe médicale a été renforcée par l'arrivée d'une nouvelle gynécologue, d'un chirurgien et d'un neurologue et se compose actuellement de 18 médecins. Comme leurs collègues médecins généralistes, dermatologue, spécialiste du sommeil, chirurgienne plasticienne, ils consultent 1x/mois bénévolement.

En 2022, 796 patient·e·s ont été suivi·e·s au PEL : 371 femmes (47%) et 425 hommes (53%). Il y a eu une légère baisse des consultations infirmières (1889) et des consultations médicales (408). Cette baisse s'explique notamment par l'augmentation de la durée des consultations infirmières qui est passée de 30 à 45 min. car il y a une forte croissance de situations complexes qui demandent plus de travail, également en dehors du temps de consultation.

Durant l'année 2022, une des infirmières est partie en congé maternité et une autre effectue un Master en pratique avancée.

64 patient·e·s ont été adressé·e·s à des médecins spécialisé·e·s externes qui collaborent bénévolement avec le PEL (ophtalmologues, radiologues, chirurgien·ne·s, rhumatologues, urologues, gastro-entérologues et 1 cabinet d'urgences ambulatoires).

Nous avons également la chance d'avoir plusieurs infirmières spécialisées en diabétologie, nutrition et accompagnement psycho-social qui offrent de leur temps 1 à 2 fois/mois. Depuis le mois de septembre, une conseillère en santé sexuelle de Profa spécialisée en Migration et Intimité est revenue consulter au PEL. Un après-midi par semaine, elle propose un espace d'échanges, d'informations et de dépistages des infections sexuellement transmissibles.

L'infirmier·e a pu également compter sur l'aide de 3 pharmaciennes qui aident à maintenir en ordre la pharmacie. Celle-ci est généreusement approvisionnée par les dons de certaines pharmacies qui donnent les médicaments rapportés par les patient·e·s, les dons de Pharmaciens Sans Frontières ainsi que ceux de firmes pharmaceutiques.

En dehors des consultations au PEL, les infirmier·ère·s participent activement aux différents colloques et groupes de travail du réseau bas seuil.

L'équipe infirmière du PEL a poursuivi sa collaboration avec l'Espace, lieu d'accueil de jour géré par le service social de la ville de Lausanne.

En effet de manière hebdomadaire, l'infirmière visite ce lieu afin d'y proposer une permanence anonyme et gratuite de 3h00 destinée aux personnes qui fréquentent cet établissement. Durant l'année 2022, l'équipe infirmière a assuré plus de 370 consultations en 40 permanences, ce qui fait une moyenne de 9 patient·e·s par permanence.

Cette collaboration permet d'aller à la rencontre des populations vulnérables et précaires qui viennent rechercher différentes ressources (repos, repas, aide socio-administrative) et qui ont très souvent des besoins en santé non couverts par les assurances.

Lors de ces permanences, le travail le plus important à réaliser est celui de la construction d'un lien de confiance avec les bénéficiaires afin qu'ils·elles puissent au moment voulu nous faire part de leurs problématiques.

L'infirmier·e, à travers ses compétences et son champ d'action réalise alors une évaluation de la problématique, et en fonction de celle-ci peut faire un examen plus approfondi. Au besoin, il·elle peut répondre par un soin infirmier, la distribution de médicaments ou de matériel de premier recours et dans le cas où ce n'est pas possible réorienter la personne vers la structure adéquate. Notamment le PEL avec la possibilité d'écrire un bon de référencement afin que l'usagè·e puisse s'y rendre pour prendre un rendez-vous avec les différent·e·s professionnel·le·s de santé y travaillant.

Durant l'année 2022, l'équipe infirmière s'est aussi consacrée à l'élaboration de nouvelles collaborations afin de garantir un certain accès à des prestations onéreuses.

Pour exemple, une convention a été signée avec une clinique et un médecin ophtalmologue afin d'offrir des opérations de cataracte à très bas coût. En parallèle de cela, un partenariat avec une clinique privée de Lausanne va probablement permettre un accès privilégié et à tarif avantageux à leurs prestations de chirurgie.

Dans le même temps, le service a été approché par deux prestataires d'optique et d'ophtalmologie afin d'envisager des permanences d'opticiens dans les locaux du PEL, et ainsi offrir des examens de la vue et la fourniture de lunettes à très bas prix.

Enfin, nous avons mis en place, durant la deuxième moitié d'année 2022, le dossier de soins informatisé, ce qui permettra dès 2023 de pouvoir extraire des données statistiques plus précises sur le travail effectué durant les consultations.

L'équipe de soins infirmiers

4. Médecine dentaire



Le service dentaire a été, comme chaque année, très sollicité.

Treize médecins dentistes, une hygiéniste et trois assistantes dentaires composent l'équipe des soins dentaires. Nous pouvons également compter sur la collaboration de deux techniciens dentaires pour les usagers·ère·s qui auraient besoin d'une prothèse.

Malgré leur collaboration, nous n'arrivons pas à répondre à une clientèle toujours plus nombreuse : nos réceptionnistes donnent beaucoup de temps et d'énergie à tenter d'expliquer que les prestations dentaires sont limitées par rapport au nombre de bénévoles et que nous avons qu'un seul cabinet.

Avant la pandémie, nous pouvions compter sur une vingtaine de dentistes bénévoles. Entretemps certain·e·s d'entre eux·elles retraité·e·s n'ayant plus pratiqué durant 2 à 3 ans, ont renoncé à leur bénévolat.

Face à cette situation intenable, l'aide obtenue en 2021 auprès de la DGS (Direction générale de la santé), qui nous a accordé le financement d'une dotation équivalant à un renfort de 60%, est maintenue. Finalement, ce sont 2 dentistes engagés par le CHUV qui sont venus soulager les cas urgents, en travaillant soit au CHUV, soit au PEL en remplissant ainsi les plages horaires libres du centre, sans remplacer le travail fourni par nos fidèles et précieux·euses bénévoles.

Cette solution est provisoire et nous continuons, plus que jamais, à rechercher d'autres dentistes bénévoles pour notre futur 2^{ème} cabinet.

A noter que depuis le départ d'un des deux dentistes, salariés par le CHUV, en avril 2021, il n'a malheureusement pas été remplacé pour le reste de l'année.

Nous rappelons aussi que les personnes au bénéfice du RI (Revenu d'insertion) ou PC (Prestations complémentaires) ont droit à une aide pour les soins dentaires et par conséquent, nous ne les prenons pas en charge.

Les soins prodigués par les dentistes sont principalement des traitements de racine, des petites reconstitutions et des amalgames. Face à la forte demande, nous ne donnons malheureusement pas de rendez-vous pour de simples contrôles ou des devis.

Les consultations se font sur rendez-vous. Le temps d'attente est de plusieurs semaines.

Nous continuons à chercher des thérapeutes et nous rappelons que chacun·e est libre de définir son temps de présence. Si certain·e·s s'engagent une demi-journée par semaine, d'autres viennent une demi-journée par mois.

Nos patient·e·s sont soit des migrant·e·s, des étudiant·e·s, des « working poors », des familles monoparentales, des mères et pères célibataires, des veufs ou des veuves, des retraité·e·s et des indépendant·e·s aux faibles revenus.

Il devient urgent d'élargir l'offre pour une population précarisée qui, faute de moyens, renonce bien trop souvent aux soins et à la prophylaxie. Avec le futur déménagement, prévu pour l'été 2023, le PEL pourra bénéficier d'un 2^{ème} cabinet, nous permettant ainsi de mieux répondre à la demande.

Il faudra, pour cela, non seulement maintenir l'équipe des dentistes bénévoles, mais chercher à l'agrandir.

Nous en profitons pour remercier le soutien apporté aussi bien de la part du Dr Olivier Marmy, membre de la SSO, que du président de l'ASVMD, le Dr Nicolas Rizcalla ainsi que des Drs Bischof et El Hage de chez Ardentis. Toute notre gratitude va également à notre fidèle équipe de bénévoles.

Notre tarif n'a pas changé, soit CHF 40.- le rendez-vous. Celui-ci comprend $\frac{3}{4}$ d'heure de traitement, y compris, si nécessaire, l'anesthésie et une radiographie.

4.1 L'hygiéniste dentaire



Tous les jeudis, notre hygiéniste dentaire propose des détartrages et fait de la prévention auprès de nos usager·ère·s en complément de celle prodiguée par nos médecins dentistes. Ce travail de prévention est essentiel au sein d'une population qui trop souvent néglige les soins les plus élémentaires. En agissant ainsi, et pas seulement sur les cas douloureux, nous encourageons les usager·ère·s à devenir le plus possible acteur·rice·s du maintien de leur état de santé. La pratique de plusieurs langues de notre hygiéniste est un atout pour faire passer le message auprès de nos usager·ère·s.

Outre le détartrage, l'hygiéniste peut, grâce à sa formation de dentiste dans son pays d'origine, juger en amont, en cas de doute, de la prise en charge ou non des personnes qui se présentent avec des problèmes dentaires.

Le prix de la consultation reste inchangé, à savoir CHF 20.-.

5. Ostéopathie, massages thérapeutiques, médecine traditionnelle chinoise et podologie



5.1 Ostéopathie

Au cours de l'année 2022, les demandes pour des consultations ostéopathiques au Point d'Eau n'ont pas diminué, bien au contraire. Nous avons pu, cette année encore, compter sur les étudiant·e·s et superviseur·euse·s de la HES en ostéopathie de Fribourg, ainsi que sur des ostéopathes bénévoles pour prendre en charge les patient·e·s qui le souhaitent.

En effet, les patient·e·s exerçant des métiers difficiles présentent souvent des douleurs de dos (dorsalgies ou lombalgies), des douleurs cervicales ou autres. Grâce aux soins ostéopathiques, ces personnes sont la plupart du temps soulagés et peuvent ainsi continuer à exercer leur profession.

L'ostéopathie s'adresse également aux patient·e·s souffrant de céphalées (maux de tête), de douleurs viscérales ou de douleurs aux membres (épaule, poignet, etc.). Nos patient·e·s présentent aussi, parfois, des douleurs liées à des traumatismes ou au sport, comme les entorses par exemple. Nos traitements évitent quelques fois la prise de médicaments antalgiques.

Nous prenons également en charge les femmes enceintes, - pour des douleurs liées à la grossesse -, les bébés, - pour des troubles de la digestion ou des blocages provoquant des déficits de rotation cervicale et la formation de plagiocéphalie (crâne plat) -, et aussi les enfants.

L'ostéopathie convient à tous les âges !

Le principe de l'ostéopathie est de redonner de la mobilité au corps du patient. Par des techniques manuelles, nous mobilisons des articulations, nous détendons certaines zones musculaires et tissulaires, ce qui aide également à revasculariser la région où la douleur du patient s'exprime.

Les ostéopathes disposent de diverses méthodes de traitement et n'utiliseront pas les mêmes techniques manuelles en fonction du patient, du type de la douleur, de sa localisation et de son intensité. Ces techniques manuelles peuvent être structurelles - techniques dites à haute vélocité et basse amplitude -, et mobiliseront les articulations de manière rapide et provoqueront parfois le son d'un craquement. Nous utilisons aussi des techniques dites fonctionnelles, qui mobiliseront de manière plus douce les articulations mais également dans le but de leur redonner un maximum d'amplitude de mouvement. S'ajoutent à cela des techniques myotensives, tissulaires, vasculaires et d'autres encore.

Au vu de la forte demande en soins ostéopathiques au Point d'Eau, nous sommes toujours à la recherche de nouveaux ostéopathes bénévoles et nous espérons trouver de nouvelles forces pour compléter notre équipe en 2023. Nous sommes également heureux·ses et reconnaissant·e·s de pouvoir continuer à travailler avec les étudiant·e·s en ostéopathie.

En effet, de par son champ d'application large, l'ostéopathie a pu être d'une grande aide pour de nombreux·ses patient·e·s du Point d'Eau cette année encore.

Nathalie Bonnin, ostéopathe CDS

5.2 Massage thérapeutique



Le massage thérapeutique a été une des prestations la plus préféritée par la pandémie. La configuration des locaux exigus et sans fenêtres nous avait obligé à procéder à des choix.

En 2022, cette prestation a de nouveau pris son envol. Une bonne santé passe certainement par ces petits moments que l'on s'accorde en se réappropriant une connexion avec son corps.

Les bénévoles se réjouissent également du prochain déménagement où ils-elles pourront œuvrer dans des cabinets plus spacieux et surtout tous dotés d'une fenêtre.

Nous continuons la collaboration, initiée en 2017, avec l'Ecole de Formation Professionnelle en Massothérapie (EFPM) qui forme les masseur·euse·s au cours de préparation au Brevet Fédéral de Masseur Médical. Souvent en collaboration avec les ostéopathes, les infirmier·e·s, les psychologues et la coordination, ces consultations sont réservées aux usager·ère·s qui en ont le plus besoin. Grâce aux échanges entre les différents corps de métier, c'est une véritable approche interdisciplinaire qui est proposée au Point d'Eau.

Des massages relaxants et thérapeutiques sont essentiellement pratiqués au PEL. Les massages proposés n'entrent donc pas dans la catégorie « luxe ». Au cours de leur parcours de vie souvent difficile, certain·e·s usager·ère·s ont accumulé d'énormes tensions et sont depuis longtemps déconnecté·e·s de leur corps.

Nous savons que les effets du massage sont non seulement physiologiques mais aussi psychologiques. Le massage peut avoir un effet calmant ou stimulant, selon l'orientation que l'on souhaite lui donner.

5.3 Médecine traditionnelle chinoise



Cette prestation de soins de santé a été proposée au PEL en 2019. Dès le début, grâce à deux thérapeutes, celle-ci a connu un vif succès que seule la pandémie a freiné.

En 2021, une des thérapeutes a suspendu son bénévolat pour entreprendre une nouvelle formation. Puis en 2022, l'autre thérapeute a également suspendu sa collaboration.

Nous espérons reprendre cette prestation en 2023.

Si les prestations de cette discipline sont vastes, c'est principalement l'acupuncture qui a séduit notre public.

A noter que l'Organisation Mondiale de la Santé reconnaît l'intérêt de cette médecine pour un certain nombre de problèmes tels que les céphalées, lombalgies, épicondylites, problèmes digestifs, insomnies, etc.

5.4 Podologie



Les consultations se font sur rendez-vous et nous continuons à demander une modeste contribution de CHF 5.-.

La podologue soigne principalement les cors, les durillons, les mycoses, les callosités ainsi que les ongles incarnés qui prétéritent la marche.

Ce service est souvent sollicité par des personnes âgées souffrant de diabète ou par des SDF et génère un temps d'attente assez long.

Nous pouvons toujours compter sur 3 podologues mais nous continuons à rechercher d'autres bénévoles pour palier une demande toujours plus forte, principalement pour les personnes âgées.

6. Relations avec l'Etat de Vaud

Nous nous félicitons de constater la bonne collaboration avec l'Etat de Vaud, plus précisément avec la Direction générale de la santé. Nous tenons d'ailleurs à exprimer notre grande reconnaissance pour la subvention accordée, essentielle au bon fonctionnement du centre.

Depuis le 1er juillet 2017, l'Etat de Vaud a pris la relève de la Ville de Lausanne et nous nous réjouissons de cette collaboration.

7. Finances

L'exercice 2022 s'est terminé avec un solde à CHF 0.00. La subvention totale de l'Etat de Vaud pour 2022 s'est élevée à CHF 1'093'742.-.

Le compte d'exploitation et le bilan au 31.12.2022, dûment révisés, sont annexés à ce rapport.

8. Conclusion

Au terme de ce rapport, nous souhaitons remercier toutes les personnes œuvrant au Point d'Eau ou associées à son bon fonctionnement. Le Point d'Eau a pu poursuivre ses activités en faveur des personnes défavorisées, leur fournissant des prestations essentielles dans le domaine social, de l'hygiène et de la santé.

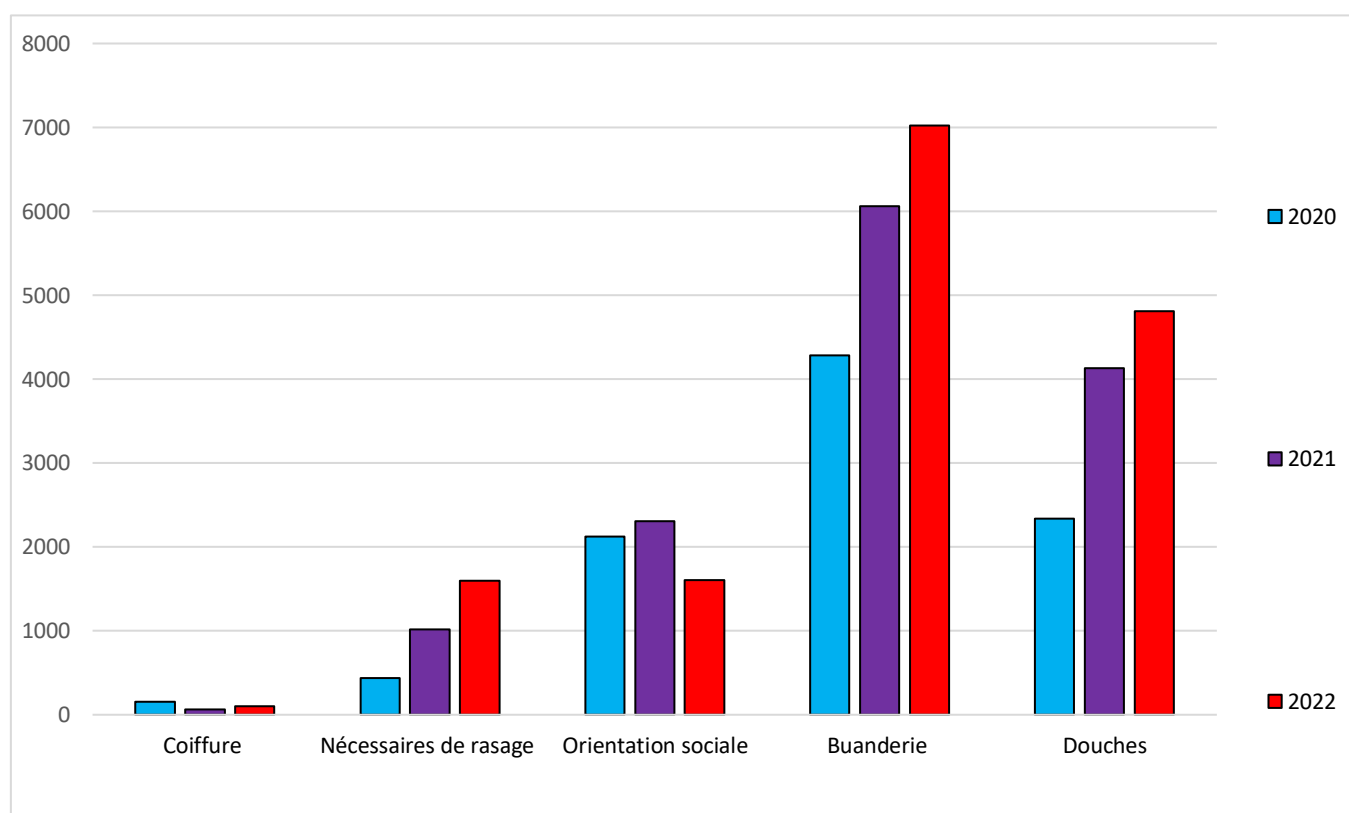
Juillet 2023

La Fondation Point d'Eau Lausanne

Prestations hygiène et orientation

Ces données représentent la demande

Année	Coiffure	Nécessaires de rasage	Orientation sociale	Buanderie	Douches
2020	157	437	2 125	4 282	2 334
2021	67	1 020	2 307	6 059	4 129
2022	104	1 600	1 606	7 025	4 806

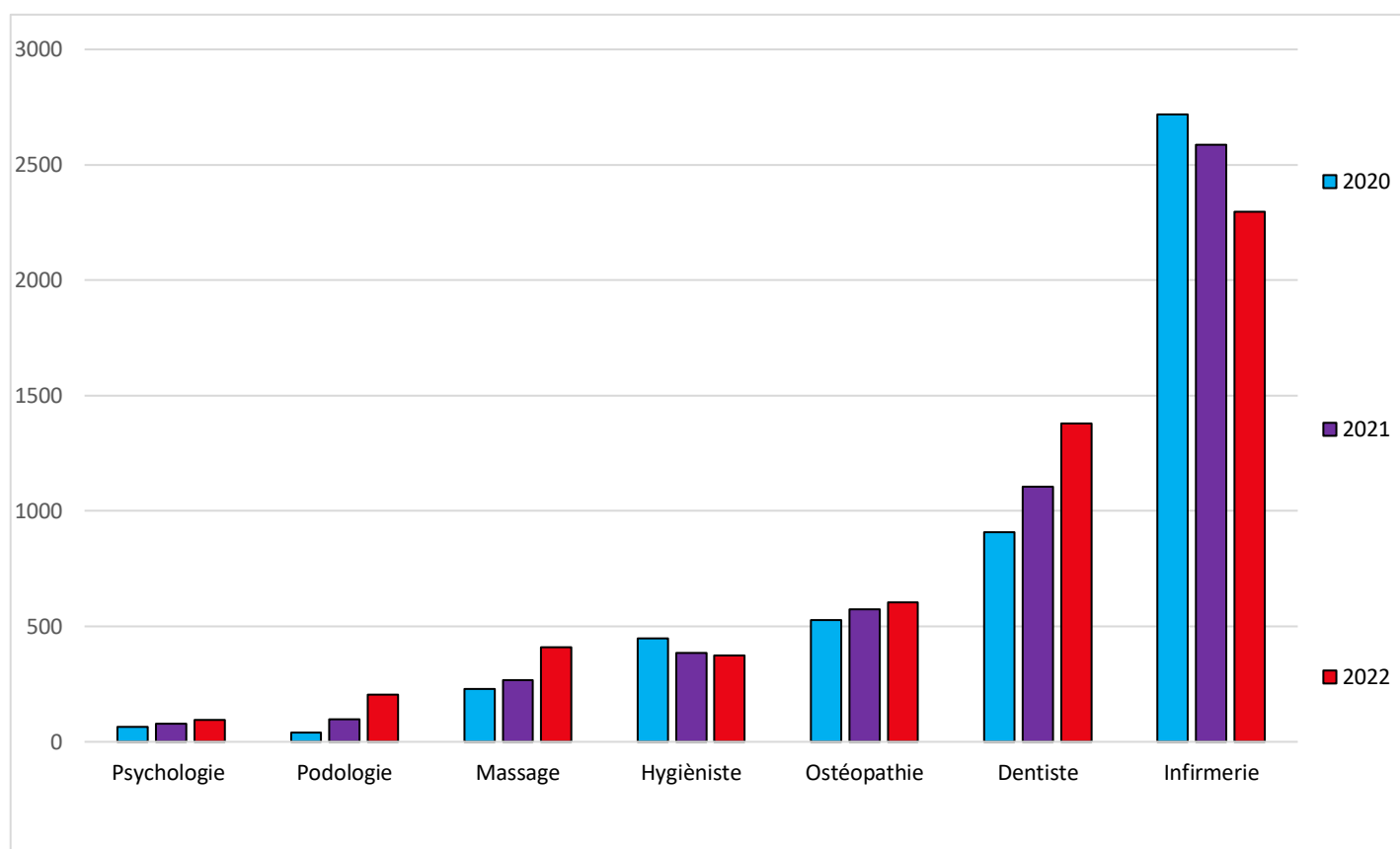


Prestations médicales et paramédicales

Ces données représentent l'offre et dépendent donc du nombre de bénévoles et de la disponibilité de nos locaux

Pour chacune de ces prestations, nous n'arrivons pas à répondre à la demande (la demande dépasse l'offre)

Année	Psychologie	Podologie	Massage	Hygiéniste	Ostéopathie	Dentiste	Infirmierie
2020	65	41	230	447	527	907	2 718
2021	79	97	268	386	574	1 104	2 588
2022	94	204	410	375	603	1 378	2 297



CRC Révision SA

Rue du Midi 18, CP 6547
CH - 1002 Lausanne

Tél : +41 21 349 1009
Email : info@crc.swiss
www.crc.swiss

FONDATION POINT D'EAU DE LAUSANNE

Lausanne

**Rapport de l'organe de révision
Comptes annuels au 31 décembre 2022**

Rue du Midi 18, CP 6547
CH - 1002 Lausanne

Tél : +41 21 349 1009
Email : info@crc.swiss
www.crc.swiss

Au conseil de fondation de
Fondation Point d'eau de Lausanne
Avenue de Morges 26
1004 Lausanne

1773/SZU

Lausanne, le 11 mai 2023

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

sur le contrôle restreint à l'attention du conseil de fondation de Fondation Point d'eau de Lausanne, à Lausanne


En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié les comptes annuels (bilan, compte de fonctionnement et annexe) de Fondation Point d'eau de Lausanne pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entité contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

CRC Révision SA


Samuel Zufferey
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable


Cédric Briand
Expert-réviseur agréé

Annexe comptes annuels



Membre d'EXPERTsuisse

BILAN AU 31 DECEMBRE 2022

	<u>31.12.2022</u>	<u>31.12.2021</u>
	CHF	CHF
ACTIF		
ACTIF CIRCULANT		
Trésorerie		
Caisse	869.30	910.35
Banque	<u>873'244.96</u>	<u>856'360.77</u>
	<u>874'114.26</u>	<u>857'271.12</u>
Créances à court terme		
Envers des tiers	3'568.75	8'987.00
Envers des institutions sociales	<u>0.00</u>	<u>305.95</u>
	<u>3'568.75</u>	<u>9'292.95</u>
Actifs de régularisation		
Produits à recevoir	<u>145'151.90</u>	<u>278'329.15</u>
Total de l'actif circulant	<u>1'022'834.91</u>	<u>1'144'893.22</u>
ACTIF IMMOBILISE		
Immobilisations financières		
Garantie de loyer	<u>57'960.00</u>	<u>57'960.00</u>
Immobilisations corporelles		
Matériel et agencement	<u>1.00</u>	<u>1.00</u>
Total de l'actif immobilisé	<u>57'961.00</u>	<u>57'961.00</u>
TOTAL DE L'ACTIF	<u>1'080'795.91</u>	<u>1'202'854.22</u>

BILAN AU 31 DECEMBRE 2022

	<u>31.12.2022</u>	<u>31.12.2021</u>
	CHF	CHF
PASSIF		
FONDS ETRANGERS		
Passifs de régularisation		
Charges à payer	<u>130'743.34</u>	<u>41'717.00</u>
Total des capitaux étrangers à court terme	<u>130'743.34</u>	<u>41'717.00</u>
Fonds affectés		
Fonds pour les actions du personnel et des bénévoles (Prix Croix Rouge Suisse 2015)	4'606.80	4'606.80
Fonds ophtalmologique Dr Michel Secrétan	2'496.40	3'902.90
Fonds Loterie Romande	715'162.79	952'444.74
Fonds DGS - aménagement cabinet dentaire	0.00	149'240.00
Fonds DGS - équipements nouveaux locaux	<u>176'843.80</u>	<u>0.00</u>
	<u>899'109.79</u>	<u>1'110'194.44</u>
Total des capitaux étrangers à long terme	<u>899'109.79</u>	<u>1'110'194.44</u>
FONDS PROPRES		
Capital		
Capital de dotation	<u>50'665.00</u>	<u>50'665.00</u>
Réserves issues du résultat		
Résultat reporté au 1er janvier	277.78	73.95
Résultat de l'exercice	<u>0.00</u>	<u>203.83</u>
	<u>277.78</u>	<u>277.78</u>
Total des fonds propres	<u>50'942.78</u>	<u>50'942.78</u>
TOTAL DU PASSIF	<u>1'080'795.91</u>	<u>1'202'854.22</u>

Lausanne, le 11 mai 2023

Fondation Point d'eau de Lausanne

**COMPTE DE FONCTIONNEMENT DU
1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022**

	<u>01.01-31.12.22</u>	<u>01.01-31.12.21</u>
	CHF	CHF
Revenus de fonctionnement		
Produits de collectes de fonds et contributions publiques		
Subventions DGS	1'093'742.00	730'500.00
Association de soutien PEL	130'000.00	110'000.00
Fondation Giveka	100'000.00	100'000.00
Fondation philanthropique Jules Rey	4'950.00	8'773.75
Participations soins ophtalmologiques Dr Michel Secrétan	380.00	247.00
Dons	<u>4'164.90</u>	<u>1'200.00</u>
	<u>1'333'236.90</u>	<u>950'720.75</u>
Produits de prestations		
Etat de vaud, consultations et dépistages	10'247.00	4'313.00
Soins d'infirmierie	13'137.90	15'851.75
Soins dentaires	74'418.13	51'656.00
Soins para-médicaux	6'698.00	7'680.05
Coiffure	654.00	570.00
Revenus de lavages	<u>6'967.00</u>	<u>5'585.00</u>
	<u>112'122.03</u>	<u>85'655.80</u>
Produits divers		
Indemnisation de formation	7'640.60	4'383.35
Revenus divers	<u>172.67</u>	<u>2'070.90</u>
	<u>7'813.27</u>	<u>6'454.25</u>
Total des revenus d'exploitation	<u>1'453'172.20</u>	<u>1'042'830.80</u>
Charges de fonctionnement		
Charges directes de prestations		
Achats de matériel pour les consultations et dépistages	580.75	1'886.45
Frais de médicaments et fournitures de l'infirmierie	14'498.40	14'652.30
Frais de médicaments et fournitures dentaires	51'928.95	28'735.85
Frais médicaux (fondation philanthropique Jules Rey)	4'950.00	8'773.75
Charges de laboratoire et analyses médicales	21'868.45	11'945.55
Frais ophtalmologiques (Dr Michel Secrétan)	1'786.50	2'470.55
Frais spécifiques usagère (don Zonta)	2'000.00	0.00
Frais patients "fonds précarité"	516.90	0.00
Frais buanderie et douches	3'932.05	2'417.49
Frais fournitures pour soins para-médicaux	1'151.44	2'055.98
Petites fournitures pour prestations	<u>4'060.57</u>	<u>3'197.47</u>
	<u>107'274.01</u>	<u>76'135.39</u>
Charges de personnel		
Salaires bruts	709'297.75	625'425.00
./. Indemnités assurances	-21'188.15	-6'229.00
./. Indemnités RHT et quarantaine Covid-19	-76.60	-1'475.10
Charges sociales	127'263.10	120'181.20
Cours, formation et supervision	9'618.50	5'336.00
Frais du personnel	<u>29'907.25</u>	<u>15'593.90</u>
	<u>854'821.85</u>	<u>758'832.00</u>
A reporter	<u>962'095.86</u>	<u>834'967.39</u>

**COMPTE DE FONCTIONNEMENT DU
1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022**

	<u>01.01-31.12.22</u>	<u>01.01-31.12.21</u>
	CHF	CHF
Report	<u>962'095.86</u>	<u>834'967.39</u>
Charges d'exploitation		
Loyers et chauffage	180'229.20	89'760.00
./. Sous-locations parking	-2'500.00	-950.00
Nettoyage des locaux	33'744.00	33'744.00
Electricité et eau	20'430.30	18'406.15
Frais de sécurité	1'214.90	1'214.90
Entretien et réparation matériel et équipement	14'699.82	20'942.52
Assurances choses et taxes	5'251.70	6'492.30
Frais pour les bénévoles	2'527.55	1'789.90
	<u>255'597.47</u>	<u>171'399.77</u>
Charges d'administration		
Frais, matériel de bureau et informatique	21'133.85	16'924.96
Frais de cafétéria	2'084.51	1'993.55
Téléphones	3'492.50	3'412.60
Frais de port	485.50	253.10
Honoraires de tiers	4'331.05	3'738.70
Imprimés et publicité	4'778.55	1'971.00
Frais d'événements	7'684.75	1'767.10
Frais divers	1'253.80	1'135.40
	<u>45'244.51</u>	<u>31'196.41</u>
Résultat financier		
Intérêts et frais bancaires	<u>710.71</u>	<u>204.90</u>
Total des charges de fonctionnement	<u>1'263'648.55</u>	<u>1'037'768.47</u>
Résultat de fonctionnement avant amortissements, éléments extraordinaires et variation des fonds	<u>189'523.65</u>	<u>5'062.33</u>
Eléments exceptionnels, uniques ou hors période		
./. Don Loterie Romande	0.00	-1'100'000.00
./. Subvention DGS exceptionnelle, aménagement cabinet dentaire	0.00	-149'240.00
Transformations et aménagements nouveaux locaux	398'086.25	147'555.26
Charges exceptionnelles diverses	0.00	38.60
Charges exceptionnelles patients liées au Covid-19 / précarité	1'095.60	2'933.05
Charges exceptionnelles exploitation liées au Covid-19	1'426.45	4'110.40
	<u>400'608.30</u>	<u>-1'094'602.69</u>
Déficit (-) / Résultat avant variation des fonds	<u>-211'084.65</u>	<u>1'099'665.02</u>
Variation des fonds affectés		
Utilisation nette (-) du fonds ophtalmologique Dr Michel Secrétan	-1'406.50	-2'223.55
Utilisation nette (-) / Attribution nette au fonds Loterie Romande	-237'281.95	952'444.74
Utilisation nette (-) / Attribution au fonds DGS - aménagement cabinet dentaire	-149'240.00	149'240.00
Attribution nette au fonds DGS - équipements nouveaux locaux	176'843.80	0.00
	<u>-211'084.65</u>	<u>1'099'461.19</u>
Résultat de l'exercice	<u>0.00</u>	<u>203.83</u>

Lausanne, le 11 mai 2023

Fondation Point d'eau de Lausanne

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2022

Informations générales

31.12.2022

31.12.2021

Buts de la fondation

La création et l'exploitation d'un ou plusieurs lieux d'accueil permettant à des personnes n'ayant pas la possibilité en raison d'une situation précaire de se procurer un minimum de soins corporels (douches en particulier), de faire des lessives et de bénéficier de soins médicaux et paramédicaux, ainsi que de conseils et orientations dans le domaine social.

Organisation

La fondation a été créée le 1er septembre 2014 et inscrite au Registre du commerce du canton de Vaud.

Le conseil de fondation se compose de 12 membres (par fonction et ordre alphabétique) :

- Frossard-de-Saugy Alexandre, président	signature collective à deux
- Landolt François, vice-président	signature collective à deux
- Landolt Jean-François, trésorier	signature collective à deux
- Barraud Diane, membre	
- Dallèves Béatrice, membre	signature collective à deux
- de Mandato Brigitte, membre	signature collective à deux
- de Olano Garaizabal Sonsoles, membre	signature collective à deux
- Demierre Bertrand, membre	
- Dory Elodie, membre	
- Frossard-de-Saugy Marie-Christine, membre	signature collective à deux
- Jörchel Anhorn Bastienne, membre	
- Landolt Christine, membre	signature collective à deux

La direction est assurée par M. François Chéraz disposant d'une signature collective à deux.

Contrôle

La fondation est soumise à la surveillance de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale.

L'organe de révision est la société CRC Révision SA à Lausanne.

Principes comptables

Comptabilité et présentation des comptes

Les comptes sont établis selon les principes ordinaires de l'établissement des comptes.

Les principes utilisés sont conformes à la loi. Aucun choix n'a été opéré, ni aucune décision discrétionnaire prise, qui pourrait avoir un effet significatif sur l'établissement des présents comptes annuels. Par ailleurs, aucune particularité nécessitant une présentation séparée n'est à signaler dans le bilan.

Pour les comptes annuels présentés ici, le conseil de fondation considère que cette formulation est suffisante.

Placement de la fortune

La fortune de la fondation ne fait pas l'objet d'une directive d'investissement.

La fortune se répartit de la manière suivante:

	31.12.2022	% de la fortune brute
	CHF	
Liquidités bancaires CHF	874'114.26	80.9%
Créances envers des tiers	3'568.75	0.3%
Actifs de régularisation	145'151.90	13.4%
Actifs immobilisés	57'961.00	5.4%
Total de la fortune brute	<u>1'080'795.91</u>	<u>100%</u>

La répartition de la fortune respecte les dispositions légales des art. 71 LPP et 54, 55 OPP2.

Evaluation

Tous les postes sont évalués en valeur nominale.

Nombres de collaborateurs

Fourchette des emplois à plein temps en moyenne annuelle

Jusqu'à 10 emplois à plein temps	Pertinent	Pertinent
> 10 jusqu'à 50 emplois à plein temps		
> 50 jusqu'à 250 emplois à plein temps		
> 250 emplois à plein temps		

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2022

	<u>31.12.2022</u>	<u>31.12.2021</u>
Explications relatives aux postes exceptionnels divers		
Différence de caisse	-	38.60
Charges exceptionnelles diverses	-	38.60
Variations des fonds attribués		
Les fonds attribués ont évolué comme suit:		
Fonds pour les actions du personnel et des bénévoles (Prix Croix Rouge Suisse 2015)		
Etat au 1er janvier	4'606.80	4'606.80
Utilisation (-)	-	-
Etat au 31 décembre	<u>4'606.80</u>	<u>4'606.80</u>
Fonds ophtalmologique Dr Michel Secrétan		
Etat au 1er janvier	3'902.90	6'126.45
Attribution	380.00	247.00
Utilisation (-)	-1'786.50	-2'470.55
Etat au 31 décembre	<u>2'496.40</u>	<u>3'902.90</u>
Les attributions 2022 correspondent aux participations des usagers aux soins. La fondation a décidé d'attribuer ces participations au fonds permettant ainsi d'aider des prochains usagers (solidarité).		
Fonds Loterie Romande		
Etat au 1er janvier	952'444.74	-
Attribution	-	1'100'000.00
Utilisation (-)	-237'281.95	-147'555.26
Etat au 31 décembre	<u>715'162.79</u>	<u>952'444.74</u>
Le don de la Loterie Romande a été utilisé en 2022 pour une partie des investissements et des équipements dans les nouveaux locaux, situés à l'avenue d'Echallens 123 à Lausanne. Les travaux finaux de transformation, d'aménagement et de déménagement seront effectués durant l'année 2023. Le solde du don, non utilisé au 31 décembre 2022 a été affectué au fonds Loterie Romande.		
Fonds DGS - aménagement cabinet dentaire		
Etat au 1er janvier	149'240.00	-
Attribution	-149'240.00	149'240.00
Etat au 31 décembre	<u>-</u>	<u>149'240.00</u>
La DGS a versé, en janvier 2022, une subvention exceptionnelle concernant l'aménagement du cabinet dentaire qui a été effectué en 2022, préalablement au déménagement. Le fonds DGS a été utilisé pour compenser cette dépense.		
Fonds DGS - équipements nouveaux locaux		
Etat au 1er janvier	-	-
Attribution	182'870.50	-
Utilisation (-)	-6'026.70	-
Etat au 31 décembre	<u>176'843.80</u>	<u>-</u>
Le budget 2022 préparé pour la DGS prévoyait des dépenses liés aux équipements des prestations médicales suite au déménagement, initialement prévu en 2022. Ce dernier a été repoussé en courant 2023. De ce fait, un fonds attribué à la DGS a été créé pour le surplus de subvention conformément au budget présenté en séance du 9 mars 2023. De ce montant, une quote-part de CHF 6'026.70 a été utilisée pour couvrir des investissements liés aux prestations médicales.		
Variations de la fortune		
Les fonds propres ont évolué comme suit:		
Capital de dotation	50'665.00	50'665.00
Résultat reporté au 1er janvier	277.78	73.95
Résultat de l'exercice	-	203.83
	<u>50'942.78</u>	<u>50'942.78</u>

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2022

Rémunération du Conseil de fondation

Le Conseil de fondation exerce sa fonction à titre bénévole. Aucune rémunération ni aucun jeton de présence n'ont été versés.

Lausanne, le 11 mai 2023

Fondation Point d'eau de Lausanne

Fondation Point d'Eau de Lausanne

Membres du Conseil de Fondation

Mesdames et Messieurs

Alexandre de Saugy	Président
François Landolt	Vice-Président
Christine Landolt	Secrétaire
Jean-François Landolt	Membre
Sonsoles de Olano Garaizabal	Membre
Christine Frossard-de-Saugy	Trésorière
Brigitte de Mandato	Membre
Béatrice Dallèves	Membre
Elodie Dory	Membre
Bastienne Jörchel Anhorn	Membre
Diane Barraud	Membre
Me Bertrand Demierre	Membre

* * * *

Nous remercions également les membres de l'ASPEL (Association de Soutien à la Fondation Point d'Eau Lausanne) et les généreux donateurs pour leur soutien tout au long de l'année.

Toute personne intéressée par les activités du Point d'Eau Lausanne peut faire un don ou devenir membre de l'Association de soutien en versant une cotisation annuelle s'élevant à CHF 50.- pour une personne seule et à CHF 80.- pour un couple, sur le compte :

Banque Cantonale Vaudoise
1001 Lausanne
IBAN : CH32 0076 7000 U095 1493 2